



ASSOCIATION OMNISPORTS TRAPPISTE
SECTION NATATION

Chers adhérents,

Nous vous informons que nous avons obtenu l'autorisation de reprendre nos activités au sein de la piscine de Trappes à compter du lundi 03 mai 2021 en respectant certaines conditions :

- Pratique avec le **toit de la piscine ouvert**.
- Jauge de **30 personnes** simultanément dans le bassin.
- Fermeture des vestiaires collectifs.
- **Fin des créneaux à 18h15** pour respecter le couvre-feu fixé pour le moment à 19h00.

Les activités suivantes sont donc de nouveau ouvertes aux adhérents inscrits :

- Sans modification de durée :
 - o Aquagym : lundi (12h), mardi (12h et 12h45), jeudi (12h), vendredi (12h et 12h45) et samedi (12h et 12h45)
 - o Natation adultes : lundi (12h), mardi (12h), jeudi (12h) et vendredi (12h)
- Avec modification de durée :
 - Mini club : les cours passent de 45 minutes à ½ heure
 - Lundi, mardi et jeudi : 17h – 17h30
 - Mercredi : 12h – 12h30 et 12h45 – 13h15
 - Ecole de nage : les cours passent de 1 heure à ½ heure
 - Lundi, mardi et jeudi : 17h45 – 18h15

IMPORTANT :

- Pour ouvrir les activités au plus grand nombre de nos adhérents, nous avons dû adapter la durée des activités et notamment celles du soir en les limitant à ½ heure de pratique.
- Etant donné que la jauge de 30 personnes est un impératif, seuls les 30 premiers adhérents arrivés à la piscine pourront accéder au bassin.
- Un créneau de 15 minutes est mis en place entre les créneaux des activités des enfants afin de gérer au mieux les phases d'habillage et de déshabillage étant donné que les vestiaires collectifs sont inaccessibles.

Le club se réserve le droit, si nous constatons au cours des premiers jours que la gestion des phases d'habillage et de déshabillage ne sont pas gérables pour quelque raison que ce soit, de fermer de nouveau les créneaux des enfants en attendant la réouverture des activités en fonctionnement normal.

Enfin, nous vous rappelons que le protocole sanitaire est toujours en vigueur, qu'il doit être connu de tous les adhérents et respecté (disponible sur le site du club www.aotnatation.org). Dans le cas contraire, l'accès à la piscine sera refusé aux adhérents.

Bien évidemment, ce fonctionnement est amené à évoluer en fonction des mesures sanitaires mises en place par le gouvernement. Et nous vous tiendrons informés en cas de changement.

Sportivement, le Bureau de la section natation de l'AOT.